

LP

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

Etaient présents : (20)

M. MORIVAL, maire

M. Gavouyère, Mme Mériadec, Mme Curaudeau, M. Brillaud de Laujardière, Mme Fourage, Mme Laussucq, M. Guichard, Mme Breyer-Chiché, M. Fleury, M. Pilard, Mme Kuliberda, M. Brounais, Mme Guillou, M. Bardou, M. Chauvet, Mme Toucane, M. Labarre, Mme Falot, M. Boucard

Absents, excusés et représentés : (7)

M. Lécureuil a donné pouvoir à Mme Mériadec

M. Goupil a donné pouvoir à Mme Fourage

Mme Garnier a donné pouvoir à M. Bardou

Mme Paquereau a donné pouvoir à M. Guichard

Mme Plaineau a donné pouvoir à Mme Curaudeau

Mme Amprou a donné pouvoir à M. Morival

Mme Bernard a donné pouvoir à Mme Toucane

Secrétaire de séance : M. Bardou

Le conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mil seize par Monsieur le Maire, s'est réuni le vingt-six septembre deux mil seize au lieu habituel de ses séances, salle des mariages à la mairie annexe, sous la présidence de Monsieur Benjamin Morival, Maire, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2016

2016-72/présentation du rapport annuel d'activité 2015 de Nantes métropole

2016-73/présentation du rapport annuel d'activité 2015 de Nantes métropole aménagement

FINANCES – AFFAIRES GENERALES

2016-74/compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

2016-75/liste des concessions de terrain délivrées dans les cimetières pellerinains

2016-76/décision modificative n° 2 du budget principal

2016-77/modification de l'autorisation de programme/crédits de paiement pour la réalisation de terrains de sport

2016-78/mise en place du procès-verbal électronique

2016-79/instauration d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz

2016-80/demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux d'accessibilité

2016-81/approbation de la convention pour la mise en ligne de données sur l'open data de Nantes métropole

2016-82/modification du tableau des effectifs

AMENAGEMENT URBAIN

2016-83/renouvellement de la convention avec Nantes métropole relative à l'usage de Géonantes

CULTURE

2016-84/ modification du règlement intérieur de la médiathèque

2016-85/renouvellement de la convention entre la commune du Pellerin et l'association « Le Pellerin-North Ferriby » pour un prêt de livres en anglais

JEUNESSE

2016-86/approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association humanitaire « the serious road trip »

2016-87/approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Ecopôle CPIE de Nantes

2016-88/ demande d'extension de la capacité d'accueil de loisirs sans hébergement 3-6 ans et 6-10 ans des mercredis auprès de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

2016-89/demande d'extension de la capacité d'accueil de loisirs sans hébergement 3-6 ans et 6-10 ans des mercredis et approbation d'une nouvelle fiche projet dans le cadre du contrat enfance-jeunesse avec la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2016

Le compte rendu est approuvé par *11 voix pour (M. Morival, M. Gavouyère, Mme Mériadec, Mme Curaudeau, M. Brillaud de Laujardière, Mme Laussucq, Mme Breyer-Chiché, M. Fleury, M. Pilard, Mme Guillou, M. Bardou,*

16 abstentions détaillées comme suit :

7 absents du jour : M. Lécureuil, M. Goupil, Mme Garnier, Mme Paquereau, Mme Plaineau, Mme Amprou, Mme Bernard

5 absents le 6 juillet 2016 : Mme Fourage, M. Guichard, M. Boucard, Mme Kuliberda, M. Brounais

4 abstentions au vote : M. Labarre, Mme Toucane, M. Chauvet, Mme Falot

2016-72/PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE NANTES METROPOLE

Monsieur le Maire :

Conformément à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, la métropole a transmis à la commune du Pellerin son rapport d'activité de l'année 2015. Le maire de chaque commune a l'obligation de présenter ce rapport d'activité au conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'activité de l'année 2015 qui a été faite en séance.

2016-73/PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 DE NANTES METROPOLE AMENAGEMENT

Monsieur Fleury :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1524-5,

La société publique locale « Nantes Métropole Aménagement » (N.M.A.), créée depuis le 21 mars 1988, a présenté son rapport d'activité de l'année 2015. Cette société a pour objet d'accompagner ses collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques locales. La commune du Pellerin détient 0,36 % du capital.

A ce titre, la société a pour objet d'accomplir tous les actes visant à :

1) la réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, ayant pour objet notamment :

- de mettre en œuvre un projet urbain,
- de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat,
- d'organiser le maintien, l'extension, ou l'accueil des activités économiques,
- de favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur,
- de lutter contre l'insalubrité,
- de permettre le renouvellement urbain,
- de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ;

2) la réalisation d'opérations de construction :

La société peut intervenir sur tous les immeubles, bâtiments ou ouvrages de toutes natures, tant pour ce qui concerne leur construction que pour leur amélioration, leur rénovation et leur entretien.

3) l'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général permettant d'accompagner les actionnaires dans le domaine de leur politique de développement économique et immobilière.

A cet effet, la société pourra intervenir pour l'exploitation de tous les services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général relevant de la compétence des actionnaires, dans les domaines suivants :

- gestion de leur patrimoine public économique,
- appui à la création d'activités nouvelles,
- mise en œuvre d'un plan de développement en accompagnement de leurs politiques publiques de soutien à l'économie locale.

Nantes métropole aménagement conduit 27 concessions d'aménagement dont 19 pour Nantes métropole, 6 pour la ville de Nantes, 1 pour la ville de Sautron et 1 pour la ville de Saint-

Aignan-de-Grand-Lieu. En 2015, près de 8 ha ont été cédés en 46 transactions. Ces cessions permettent la réalisation de 776 logements et 3 055 m² SP d'activités économiques.

I - LES CONCESSIONS D'AMENAGEMENT :

Opérations hors Nantes :

1) Bouaye :

L'opération Les Ormeaux, située autour du lycée, doit se terminer en 2017. En 2015 ont été réalisées la poursuite de la commercialisation de l'îlot 4 et des lots libres ainsi que quelques finitions de voirie. Les dépenses de l'année 2015 représentent la somme de 168 000 € H.T. et l'avancement des dépenses est de 94 % à fin 2015.

2) Brains :

La Z.A.C. Les Courtils prévoit la réalisation de 128 logements ainsi qu'une maison pour personnes âgées. En 2015 a été menée la réflexion sur le devenir des zones humides qui a abouti à la suspension opérationnelle de la Z.A.C. jusqu'à fin 2018. 13 % des dépenses ont été réalisées à fin 2015 et les dépenses de l'année 2015 sont de 63 000 € H.T.

3) La Montagne :

L'aménagement de la Z.A.C. de la Gaudinière a été confié par Nantes métropole à Nantes métropole aménagement en 2012. En 2015 a été constitué le dossier Loi sur l'eau, qui a été déposé en préfecture. L'avancement des dépenses est de 6 % à fin 2015 et les dépenses de l'année 2015 sont de 36 000 € H.T.

4) Le Pellerin :

La zone artisanale de la Bréhanterie doit permettre l'accueil sur 9 ha environ d'activités économiques essentiellement artisanales. Elle a été confiée par Nantes métropole à la société en 2005 et l'échéance est envisagée au 31 décembre 2020. En 2015, deux terrains ont été vendus pour la réalisation d'une station de lavage et d'un garage. Les dépenses sont avancées à 47 % à fin 2015 et les dépenses de l'année 2015 représentent la somme de 43 000 € H.T.

5) Les Sorinières :

L'aménagement de la Z.A.C. des Vignes a été confiée en 2010 à la société, l'échéance est envisagée au 31 décembre 2021. 44 ha doivent être urbanisés entre le tissu pavillonnaire existant et le bourg avec la réalisation de 700 logements. Ont été réalisés en 2015 les travaux de viabilisation de la tranche 5 (réseaux et voiries provisoires), le démarrage des travaux des premiers logements collectifs de la tranche 5, la poursuite de la commercialisation de la tranche 5, la désignation de l'opération GHT pour la réalisation de 9 logements individuels groupés sur la tranche 5, la désignation d'Atlantique habitation pour la réalisation de 30 logements locatifs sociaux sur la tranche 2 et l'obtention de la déclaration d'utilité publique (septembre 2017). Les dépenses sont avancées à 42 % à fin 2015 et représentent la somme de 860 000 € H.T. pour l'année 2015.

6) Orvault :

- Orvault Bois Cesbron :

Cette opération de 15,5 ha consiste à implanter une zone d'activités économiques à vocation artisanale et tertiaire ainsi qu'un espace culturel municipal construit par la ville. L'échéance de l'opération est envisagée au 31 décembre 2018. Ont été réalisées en 2015 la poursuite de l'AVP pour l'aménagement de l'îlot C, la réalisation des dernières finitions pour les VRD des îlots A et B, la livraison de 3 bâtiments du parc tertiaire de l'îlot B. Les dépenses ont atteint 128 000 € H.T. en 2015 et l'avancement des dépenses est de 81 % à fin 2015.

- Orvault Grand Val/La Jalière :

L'objectif de cette opération de 11 ha est de développer un projet d'aménagement à vocation économique tertiaire autour de l'établissement pénitentiaire pour mineurs. En 2015 a été réalisée la réparation de l'éclairage public. L'avancement des dépenses est de 81 % à fin 2015 et 35 000 € H.T. ont été dépensés en 2015 pour cette opération.

- Orvault vallon des garettes :

Les objectifs de cette opération sont :

- d'agrandir le bourg en créant environ 860 logements, soit une augmentation de la taille du bourg de plus de 70 %,
- de préserver et développer le tissu commercial du bourg par l'apport d'une nouvelle population ,
- de développer les équipements publics (médiathèque, extension de l'école, pôle petite enfance, terrains de sports, cour de l'Union),
- de développer le réseau de circulations douces pour relier les logements nouveaux et existants au cœur du bourg.

En 2015, ont été réalisées la commercialisation d'une quinzaine de terrains aux particuliers dans le hameau du Doucet et la réalisation de travaux d'espaces verts. L'avancement des dépenses est de 75 % à fin 2015. Les dépenses de l'année 2015 s'élèvent à 1 649 000 € H.T.

7) Saint-Aignan-de-Grand-Lieu :

L'opération Les treilles, conditionnée par le transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique, avait pour objectifs d'apporter une réponse à la forte demande en logements dans ce secteur de l'agglomération et d'assurer ce développement en tenant compte du territoire, du site et des besoins des habitants. L'échéance envisagée a été fixée au 31 décembre 2026. L'avancement des dépenses est de 0,7 % à fin 2015. En effet, l'opération de développement urbain n'a pas démarré, en attente de la décision concernant le transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique. Le centre commercial a été acquis en 2012. A la fin de l'année 2015, 4 des 5 lots sont occupés. La commercialisation du 5^{ème} lot est en cours. Les dépenses de l'année 2015 ont été de 6 000 € H.T. et l'avancement des dépenses est de 0,7 % à fin 2015.

8) Saint-Jean-de-Boiseau :

L'opération Le Landas a pour objectif de développer, sur 17 ha, l'activité économique par l'accueil d'entreprises de natures diverses. L'échéance envisagée est fixée au 31 décembre

2020. L'avancement des dépenses est de 80 % à fin 2015. En 2015, deux cessions ont été réalisées à deux artisans (S.C.I. Pintura et S.C.I. Steredenn). Les dépenses de l'année 2015 ont représenté 101 000 € H.T.

Opérations nantaises réalisées par la commune de Nantes :

1. Bottière renouvellement urbain :

Les missions de Nantes métropole aménagement se sont étendues pour concevoir un programme d'aménagement ambitieux portant sur la diversification du logement (accession à la propriété), la restructuration de l'offre commerciale de proximité et la nouvelle qualité d'espaces publics.

En 2015, ont été réalisés :

- la poursuite des négociations auprès du propriétaire du centre commercial de la rue de la Bottière,
- la poursuite de la concertation auprès des habitants dans le cadre des ateliers de quartier (concertation sur le projet urbain),
- la poursuite des études urbaines et l'établissement du plan guide (le programme de l'opération d'aménagement),
- le démarrage des études de secteur (déclinaison du plan guide).

L'avancement des dépenses est de 11 % à fin 2015 pour une dépense de 271 000 € en 2015.

2. Clos Toreau/Joliot Curie :

Ont été réalisées en 2015 la livraison des travaux d'aménagement de la rue des Herses et la poursuite des études de programmation de K&B sur l'îlot Biarritz. Les dépenses de l'année 2015 représentent 345 000 € et l'avancement des dépenses à fin 2015 est de 92 %.

3. Gloriette hôtel Dieu :

En 2015, ont été réalisés :

- l'achèvement de l'aménagement du jardin cœur d'îlot,
- la création de l'union de copropriété à laquelle le C.H.U. et l'U.F.R. santé seront remis.

Les dépenses de l'année 2015 représentent 142 000 € et l'avancement des dépenses est de 99,7 % à fin 2015.

4. îlot Boucherie :

Les objectifs de cette opération sont de :

- contribuer à la redynamisation commerciale de cette partie de la ville,
- renforcer les relations entre la ville haute et la ville basse,
- conforter la fonction résidentielle d'un centre-ville.

Les dépenses de l'année 2015 représentent 144 000 €H.T. et l'avancement des dépenses est de 91 % à fin 2015.

5. îlot d'Orléans :

En 2015, ont été réalisés la finalisation des travaux de mise en valeur du mur d'enceinte et le ravalement du mur et de la façade en surcroît et la reprise de l'escalier Beaurepaire. Les dépenses de l'année 2015 s'élèvent à 259 000 € et l'avancement des dépenses atteint 100 %.

6. Nantes Les Bruyères :

En 2015 ont été réalisés :

- la réception des travaux,
- la livraison du collectif du programme CIF,
- le démarrage de 2 chantiers (Cassin 2/CIF, GHT).

Les dépenses de l'année 2015 s'élèvent à 212 000 € et l'avancement des dépenses atteint 94 % à fin 2015.

7. vallon des Dervallières :

Le but de cette opération de 10 ha est d'opérer un renouvellement urbain de ce secteur déqualifié et ancien d'habitat social afin de redonner de l'attractivité autour des orientations suivantes :

- diversifier l'offre en logement et démolir 313 logements,
- diversifier les fonctions du quartier en y introduisant des activités économiques,
- s'appuyer sur les atouts naturels du site, les équipements et services de proximité,
- réorganiser la trame viaire du secteur pour favoriser les liaisons avec l'extérieur.

En 2015, ont été réalisés la livraison de 127 logements en accession à la propriété (programme GHT, ADI et NEXITY) et le démarrage du chantier du programme CIF « le ruban de la Chézine » comprenant 70 logements. Les dépenses de l'année 2015 ont représenté la somme de 279 000 € H.T. L'avancement des dépenses est de 88 % à fin 2015.

8. Désire Colombe :

Les objectifs de cette opération sont :

- la réhabilitation et la valorisation d'ensembles patrimoniaux emblématiques de l'histoire sociale de la ville : bourse du travail, lycée Livet, mutuelles, salon Mauduit ;
- la réalisation d'un projet dense associant habitat (121 logements), activité, vie associative et équipement petite enfance,
- l'aménagement d'un espace boisé en parc urbain dans le cadre d'une démarche participative.

En 2015, ont été réalisés :

- l'obtention du permis de construire – démolir,

- la réalisation des travaux de curage et désamiantage des bâtiments, la dépose des décors Mauduit et la démolition des bâtiments non conservés,
- des ateliers participatifs avec riverains, associations, écoles pour l'aménagement du jardin Say,
- l'élaboration et la publication du cahier des charges de division en volumes de l'ensemble immobilier,
- la cession du foncier ville à Nantes métropole aménagement après purge des recours,
- la signature de l'acte de vente avec ADI.

Les dépenses de l'année 2015 sont de 4 966 000 € HT. et l'avancement des dépenses est de 68 % à fin 2015.

9. pôle associatif – multi accueil – base vie SEVE :

Les objectifs de cette opération sont :

- la restauration du patrimoine : bourse du travail, lycée Livet, salon Mauduit, pavillon des mutuelles,
- la réalisation d'un pôle associatif d'environ 5 000 m²,
- la réalisation d'un multi accueil petite enfance de 60 places,
- la réalisation d'une base de vie pour les services espaces verts de la ville de Nantes,
- la création de 60 places de stationnement dédiées à l'équipement de la ville de Nantes.

En 2015, ont été réalisés :

- les études de projet,
- l'élaboration du dossier de consultation des entreprises,
- la consultation de travaux réalisés par des entreprises,
- la consultation du marché d'assurances travaux,
- l'obtention du permis de construire – démolir,
- la formalisation des descriptifs des travaux d'équipements réalisés dans le cadre de l'obligation de faire annexés à l'acte de vente ADI.

Les dépenses de l'année 2015 représentent 392 000 € H.T. et l'avancement des dépenses est de 7 % à fin 2015.

Opérations réalisées par Nantes métropole

1. ORI Décréd Bouffay :

Des travaux ont été réalisés dans diverses voies pour un montant de 136 000 € H.T. L'avancement des travaux est de 30 % à fin 2015.

2. Erdre Porterie :

Cette opération concerne 6 sites de Saint-Joseph-de-Porterie. En 2015, ont été réalisés :

- la poursuite des finitions des espaces publics du bourg ouest et de Bêle champ de tir,
- le traitement du mur du parc du château,
- le traitement des abords du monument des fusillés,
- les espaces publics du Bêle champ de tir,

- la démarche de concertation pour les jardins partagés,
- la mise en chantier de 2 programmes de logements.

Les dépenses de l'année 2015 sont de 2 437 000 € HT. et l'avancement des dépenses est de 60 % à fin 2015.

3. Euronantes gare :

Les objectifs de cette opération de 350 000 m² sont :

- la réalisation d'environ 2 000 logements, de 200 000 m² de bureaux, commerces, services et 40 000 m² d'équipements (collège, gymnase, piscine),
- l'accompagnement du développement économique métropolitain par la création d'un pôle tertiaire de centre-ville,
- la reconquête et le développement social du territoire Malakoff – Pré Gauchet, permettant l'ouverture du quartier sur la ville.

En 2015, ont été réalisés la signature de plusieurs compromis de vente, la signature d'un acte de vente avec le CIF pour 95 logements abordables sur l'îlot 6, la consultation d'architectes, le dépôt de permis de construire, le démarrage de travaux, la livraison d'autres travaux et la poursuite de l'étude du secteur gare.

Les dépenses de l'année 2015 s'élèvent à 2 955 000 € H.T. et l'avancement des dépenses est de 67 % à fin 2015.

4. îlot Neptune :

Ont été réalisés en 2015 la clôture des marchés et la remise d'ouvrage. Les dépenses de l'année 2015 représentent 196 000 € H.T. et l'avancement des dépenses est de 100 % à fin 2015.

5. Madeleine – champ de mars :

En 2015 a été réalisée la clôture de la sous-opération OPP. Les dépenses de l'année 2015 représentent 156 000 € H.T. et l'avancement des dépenses est de 87 % à fin 2015.

6. Malakoff centre :

En 2015, ont été réalisés :

- l'acquisition des locaux du centre commercial de Malakoff pour les médecins, la poste et LIDL,
- la signature d'un compromis de vente,
- la livraison de l'îlot MC1,
- les travaux Malakoff centre phase 2.

Les dépenses de l'année 2015 représentent 2 128 000 € H.T. et l'avancement des dépenses est de 62 % à fin 2015.

7. champ de manœuvre :

Cette opération a pour but de construire environ 1 800 logements. En 2015, ont été réalisés :

- des acquisitions foncières sur la partie sud,
- le défrichement préalable au diagnostic d'archéologie préventive.

Les dépenses de l'année 2015 représentent 1 161 000 € H.T. et l'avancement des dépenses est de 2 % à fin 2015.

8. Chantrerie :

Le site de 64 ha accueille plusieurs établissements d'enseignement. Sa priorité est de réussir l'accueil de nouvelles entreprises qui viennent d'acquérir des fonciers et de mettre en œuvre les orientations nécessaires aux opérations de renouvellement et de réhabilitation sur les espaces privés.

En 2015, ont été réalisés :

- les tranches fermes des travaux de l'axe Bretagne,
- la réflexion sur la densification des constructions tertiaires au nord-ouest de la Z.A.C.,
- l'aboutissement des discussions pour la vente d'un terrain à la société ATOS.

Les dépenses de l'année 2015 représentent 640 000 € H.T. et l'avancement des travaux est de 74 % à fin 2015.

II - CONVENTIONS DE MANDAT

I – A Nantes :

Nantes métropole aménagement a réalisé en 2015 les études urbaines suivantes :

dénomination de l'étude urbaine	dépenses de l'année 2015	avancement des dépenses à fin 2015
Bas Chantenay	80 000 € T.T.C.	56 %
Champ de manœuvre	111 000 € T.T.C.	69 %
Doulon Gohards	111 000 € T.T.C.	66 %
caserne Mellinet	767 000 € T.T.C.	50 %
construction Nantes biotech Ile de Nantes 2	7 917 000 € T.T.C.	71 %

II – Dans les autres communes :

1. A Bouguenais :

Nantes métropole aménagement a réalisé trois études portant sur :

- la restructuration de la mairie,
- la restructuration des groupes scolaires Urbain Verrier et Françoise Dolto et une opération immobilière,
- d'importants travaux dans le groupe scolaire Châteaubriand.

Ces trois conventions de mandat seront soldées par la commune de Bouguenais pour raison budgétaire, les projets n'aboutiront pas.

2. A La Montagne :

Des études ont été menées pour restructurer les écoles Jules Ferry et Jules Verne. En 2015, ont été réalisés les relevés des bâtiments de deux sites, les diagnostics des écoles, la proposition de scénarii et le diagnostic technique des façades de l'école Jules Verne. Les dépenses se sont élevées à 62 000 € T.T.C. et l'avancement des dépenses à fin 2015 est de 70 %.

3. Sur le territoire des communes de Rezé, Nantes et Bouguenais :

La société a reçu deux mandats concernant ce secteur.

✓ mandat n° 1 :

La société s'est vue confier un mandat portant sur la réalisation d'un programme d'études préalables de faisabilité urbaine, économique et opérationnelle de l'aménagement des Isles de Rezé et de Pirmil à Nantes.

Ce programme initial d'études a permis d'accompagner l'écriture du plan de prévention du risque inondation initié par l'Etat sur le territoire d'étude.

A l'issue des études, Nantes métropole n'a pas souhaité poursuivre l'opération d'aménagement de la Z.A.C. des Isles dans son périmètre. Elle a confié à la société de nouvelles études pour implanter une zone d'aménagement concerté dans un nouveau périmètre et comprenant un nouveau programme.

En 2015, ont été réalisées :

- les études réglementaires nécessaires à la création de l'opération d'aménagement,
- la concertation préalable à la création de la Z.A.C. Pirmil les Isles.

Les dépenses de l'année 2015 ont coûté 112 000 € T.T.C. et l'avancement des dépenses est de 58 % à fin 2015.

✓ mandat n° 2 :

Ce mandat a pour objet de compléter les études pré-opérationnelles nécessaires à la création de la Z.A.C. Pirmil Les Isles. En 2015 a été réalisée la désignation des prestataires externes

nécessaires pour réaliser les études objet du mandat. Les dépenses se sont élevées à 30 000 € T.T.C. et l'avancement des dépenses est de 21 %.

III - GESTION IMMOBILIERE

1. Nantes – Rezé – Couëron : gestion de trois pépinières d'entreprises de réseau Créatic
2. Nantes – Saint-Jean-de-Boiseau : commercialisation, gestion et maintenance de la maison de l'emploi à Nantes, le centre commercial de Saint-Jean-de-Boiseau et l'immeuble Cheviré rue de l'île Pointière à Nantes.
3. concession du petit port à Nantes : 2 immeubles en location commerciale
4. gestion du patrimoine économique : cour artisanale à Bellevue, aux Dervallières (trois immeubles), immeuble industriel Cassini au Bas Chantenay, centre commercial du Breil Coubertin et hub créatic à Nantes. Gestion du centre commercial de Rezé Château.

Monsieur Fleury informe l'assemblée que des travaux ont été effectués à la zone artisanale de la Bréhanerie : appellation des voies et pose d'un numéro de parcelle devant chacune d'entre elles, pose de panneaux d'information RIS d'ici la fin de l'année. Des sociétés de charpente et de maison de bois, de location de bennes et une chaudronnerie industrielle se sont implantées dans la zone I. Plusieurs sociétés changeront dans un avenir proche compte tenu de l'âge de leurs dirigeants, qui cesseront leur activité. On peut anticiper que tous les terrains de la zone de La Bréhanerie II se vendront.

Monsieur Labarre demande s'il y aura un projet de zone de la Bréhanerie III si la deuxième tranche se vend en totalité. Monsieur Fleury lui répond que cela n'est pas envisagé, les travaux d'aménagement d'une zone artisanale sont très coûteux et d'autres zones d'aménagement, telles que celle de Saint-Jean-de-Boiseau, ne sont pas encore occupées en totalité. Nantes métropole aménagement préfère proposer les terrains disponibles plutôt que de prévoir de nouveaux aménagements et laisser des zones non occupées complètement.

Monsieur le Maire remercie le Conseil des sages pour son action dans la signalisation de la zone artisanale de La Bréhanerie.

Le conseil municipal :

- prend acte du rapport de Nantes métropole aménagement présenté en séance,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-74/COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Et en application de la délibération n° 2014-23 du 24 avril 2014,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre, à savoir :

- décision du maire n° 20 : passation d'un marché sous forme de procédure adaptée pour la fourniture de livres non scolaires pour la médiathèque George Sand – lot n° 1 avec la librairie Vent d'Ouest ;
- décision du maire n° 21 : passation d'un marché sous forme de procédure adaptée pour la fourniture de livres non scolaires pour la médiathèque – lot n° 2 avec la S.A.R.L. Atlantique de librairie – librairie Durance ;
- décision du maire n° 22 : passation d'un marché sous forme de procédure adaptée pour la fourniture de livres non scolaires pour la médiathèque George Sand – lot n° 3 avec la S.A.R.L. « les enfants terribles » ;
- décision du maire n° 23 : passation d'un marché sous forme de procédure adaptée pour la fourniture de livres non scolaires pour la médiathèque George Sand – lot n° 4 avec la librairie Aladin ;
- décision du maire n° 24 : acceptation d'un remboursement du centre interrégional de gestion d'assurances collectives ;
- décision du maire n° 25 : suppression d'une régie de recettes pour l'encaissement de produits provenant des locations de la salle polyvalente René Cassin et des photocopies ;
- décision du maire n° 26 : création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits des photocopies ;
- décision du maire n° 27 : création d'une régie de recettes pour l'encaissement des locations de salles municipales et l'encaissement de caution pour le prêt de verres avec logo de la ville aux associations ;
- décision du maire n° 28 : création d'une régie de recettes et d'avances pour le fonctionnement de l'espace jeunes ;
- décision du maire n° 29 : fixation de tarifs municipaux ;
- décision du maire n° 30 : prêt d'un véhicule de type minibus à l'association « les Francas de Loire-Atlantique » ;
- décision du maire n° 31 : fixation de tarifs municipaux ;
- décision du maire n° 32 : passation de conventions d'occupation d'un jardin familial à titre précaire et révocable ;

Marchés passés sous forme de procédure adaptée :

DATE	N°CDE	FOURNISSEUR	LIBELLE	MONTANT TTC
10/06/2016	AG160004	LE BAC A PAIN	VIENNOISERIES REFERENDUM JUN 2016	15,36
10/06/2016	SO160012	INTERMARCHE	ATELIER CUISINE - MAISON DE ARTS - 16 JUIN 2016	55,00
13/06/2016	CO160043	L'ATELIER DE MARGUERITE	BOUQUET CADEAU DE DEPART AGENT	50,00
13/06/2016	CL160015	INTERMARCHE	GOUTERS APS ET ALSH SEMAINES 24 ET 25	258,62
13/06/2016	BC160094	RESEAU PRO	MAIRIE - TRAVAUX BUREAUX - POIGNEES DE PORTE	47,28
13/06/2016	AJ160016	FABREGUE DUO	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	442,78
15/06/2016	ME160029	EURE FILM	FOURNITURES SPECIALISEES	2 346,00
15/06/2016	ME160030	QUE CHOISIR	REABONNEMENT QUE CHOISIR	60,00
15/06/2016	ME160031	MILAN PRESSE	REABONNEMENT	188,00
16/06/2016	CO160044	GOUBAULT IMPRIMEUR	IMPRESSION JOURNAL MUNICIPAL ETE 2016	1 675,30
16/06/2016	CO160045	HERBAUGES DISTRIBUTION	DISTRIBUTION JOURNAL MUNICIPAL ETE 2016	619,03
16/06/2016	ME160032	EDITIONS SOLEIL	REABONNEMENT LANFEUST	49,00
16/06/2016	RA160012	SACEM	SACEM BULLE ET BOB	51,00
20/06/2016	BC160095	ENGIE INEO ATLANTIQUE SERVICES	REPLACEMENT 2 BLOCS D'ECLAIRAGE SECURITE MODULAIRE ECOLE CESAIRE	484,37
20/06/2016	BC160096	ROUANSELEC	E.ASPHODELES REMPLACEMENT CENTRALE D'ALARME	568,67
20/06/2016	BC160097	ENGIE INEO ATLANTIQUE SERVICES	ECOLE ASPHODELES - REPLACEMENT DE DEUX SIRENES INTERIEURES	193,08
20/06/2016	EV160020	GEDIBOIS BOIS MATERIAU DISTRIBUT	BOIS POUR TABLES - LA MARTINIERE	359,99
20/06/2016	JE160024	ESCAPADE NATURE	SEANCE STAND UP PADDLE	150,00
20/06/2016	SC160048	FRIMAUDEAU	FOURNITURES ECOLE DE L'HERMITAGE	2 096,64
21/06/2016	AN160008	SERVICES 111	PRESTATION SONORISATION FETE DE LA MUSIQUE	1 068,00
21/06/2016	ST160014	BOISEAU AUTOMOBILES	ENTRETIEN VIDANGE JUMPER 225 BQY 44	161,68
21/06/2016	ME160033	DEMCO	BAC DE RETOUR GAYLORD	5 509,18
22/06/2016	JE160031	INTERMARCHE	ACHATS ESPACE JEUNES	51,28

DATE	N° CDE	FOURNISSEUR	LIBELLE	MONTANT TTC
22/06/2016	JE160030	DEFI NATURE ESCAL ARBRES	SOIREE PAINTBALL ESPACE JEUNES AOUT	336,00
22/06/2016	JE160027	BUBBLE FUN	SOIREE BUBBLE FOOTBALL ESPACE JEUNE	160,00
22/06/2016	JE160028	FOL 23	HEBERGEMENT SEJOUR AOUT	2 696,40
23/06/2016	SC160050	RABILLER THIERRY	SORTIE ATELIER DU PAIN ECOLE MATERNELLE	465,00
23/06/2016	SC160049	FRIMAUDEAU	FOURNITURES ET FICHIERS ECOLE DE L'HERMITAGE	1 655,49
24/06/2016	JE160032	ANIMAJE	INSCRIPTION RENCONTRE VIDEO JEUNES	30,00
27/06/2016	DG160027	INTERMARCHE	REFERENDUM GATEAUX	9,34
27/06/2016	EV160017	REAGIR ENSEMBLE	DESHERBAGE CIMETIERES 2EME TRIMESTRE	5 440,00
27/06/2016	EV160018	REAGIR ENSEMBLE	ENTRETIEN CIMETIERES 3EME TRIMESTRE	4 580,00
27/06/2016	EV160019	WILLIAM DUMAS MOTOCULTURE	REPARATION FLEXIBLE TRACTEUR ISEKI	84,00
28/06/2016	ME160034	C'EST A DIRE	SPECTACLE DE CONTES	550,00
28/06/2016	ME160035	C'EST A DIRE	SPECTACLE DE CONTES JEUNE PUBLIC	575,08
28/06/2016	ME160036	GUIBERT LASSALLE ANNE	EXPOSITION ET ATELIER TEXTES ET TEXTILES	671,00
28/06/2016	CO160046	SMA NETAGIS	HEBERGEMENT NOM DE DOMAINE	492,00
30/06/2016	CO160047	HERVE VINCENT	VIN	167,40
30/06/2016	JE160034	PHARMACIE DU MARCHÉ	1KG ACIDE CITRIQUE ESPACE JEUNES	23,00
30/06/2016	JE160036	LA SADEL	MATERIEL D'ANIMATION	150,00
30/06/2016	JE160035	HYPER U	PETIT MATERIEL ESPACE JEUNES	175,00
30/06/2016	ST160017	GOMBAUD JEAN YVES	CONTROLE POLLUTION CITROEN BK-112-ZB	30,00
30/06/2016	BC160100	COLAV	3 FOURS - 2 A L'ECOLE CESAIRE ET 1 A L'ECOLE LES ASPHODELES	324,00
30/06/2016	ST60016	GOMBAUD JEAN YVES	CONTROLE POLLUTION BERLINGO DJ 770 PG	30,00
30/06/2016	BC160101	CABLE EQUIPEMENTS	HALLES PASSAGE CABLE VEHICULES	726,00
30/06/2016	EV160021	NEWLOC	LOCATION TRACTOPELLE	814,24
30/06/2016	BC160103	SOLUBIO	ANALYSE LEGIONNELLES ET PHYSIO CHIMIQUE D1 BATIS	1 200,38
30/06/2016	BC160098	CGED	AMPOULES ESPACE CASSIN SALLE POLYVALENTE	154,48

DATE	N° CDE	FOURNISSEUR	LIBELLE	MONTANT TTC
30/06/2016	ST160015	DUOBAT	VETEMENT DE TRAVAIL POUR NOUVEL AGENT	946,14
30/06/2016	BC160099	ROUANSELEC	ECOLE ASPHODELES : REMPLCT CENTRALE ALARMES TECHNIQUES	568,67
01/07/2016	UR160009	GEOSPHERE	LEVE TOPGRAPHIQUE CHATEAU SOURDILLE	1 773,00
01/07/2016	JE160038	LEROY MERLIN	MATERIEL POUR ANIMATION JEUNESSE	82,00
01/07/2016	AJ160017	DACTYL BURO OFFICE	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	241,76
01/07/2016	RA160014	LES ATELIERS DU POSITIF	REUNION A THEME LES ATELIERS DU POSITIF	430,00
04/07/2016	AN160007	INTERMARCHE	ALIMENTATION CONCERT SIMON FACHE	130,28
04/07/2016	CU160007	DAR MAENA ET SES 40 SAVEURS	CATERING SIMON FACHE SOIR	80,00
04/07/2016	AN160006	INTERMARCHE	ALIMENTATION CATERING FDM	92,21
04/07/2016	BC160102	ENGIE INEO ATLANTIQUE SERVICES	VESTIAIRES DE FOOTBALL CHANGEMENT CONNECTEUR PILE 9	170,10
05/07/2016	JE160039	INTERMARCHE	ALIMENTATION SOIREE ESPACE JEUNES	60,00
05/07/2016	JE160040	INTERMARCHE	GOUTER SEJOUR ESPACE JEUNE	60,00
05/07/2016	JE160041	INTERMARCHE	ALIMENTATION ATELIER CUISINE	30,00
05/07/2016	JE160042	INTERMARCHE	ALIMENTATION ATELIER CUISINE	30,00
05/07/2016	JE160043	INTERMARCHE	ALIMENTATION SOIREE ESPACE JEUNES	60,00
05/07/2016	JE160044	INTERMARCHE	ALIMENTATION SOIREE ESPACE JEUNES	60,00
05/07/2016	CO160048	INTERMARCHE	ALIMENTATION RESERVE MAIRIE	490,00
05/07/2016	DG160029	SMA NETAGIS	RENOUVELLEMENT MAINTENANCE PAREFEU INFORMATIQUE	2 443,20
07/07/2016	DG160030	SMA NETAGIS	MATERIEL INFORMATIQUE	3 925,46
07/07/2016	BC160109	GAUDIN LAURENT	MAIRIE- REPARATION TUYAU FUITE EAU CHAUFFERIE	116,06
07/07/2016	BC160106	ENGIE INEO ATLANTIQUE SERVICES	ECOLE ASPHODELES - POSE ANALYSATEUR RESEAU ELECTRIQUE	180,00
07/07/2016	BC160107	EUROFEU SERVICES	ECOLE ASPHODELES -PLANS EVACUATION ET INTERVENTION	346,48
07/07/2016	EV160022	DOUET MECANIQUE	CHANGEMENT COURROIE BROYEUR ET HUILE POUR MATERIEL	48,98
07/07/2016	CL160014	INTERMARCHE	GOUTERS APS ET ALSH	315,84

DATE	N° CDE	FOURNISSEUR	LIBELLE	MONTANT TTC
07/07/2016	EN160005	NATHAN MDI	JEUX EDUCATIFS MUTUALISES MDE	279,30
07/07/2016	EN160004	WESCO	MOBILIERS ENFANTS MUTUALISES MDE	316,00
07/07/2016	EN160006	MANUTAN COLLECTIVITES	PETITS EQUIPEMENTS MUTUALISES MDE	162,98
08/07/2016	BC160087	MCO	ECOLE CESAIRE - REMPLACEMENT FENETRES ET VOLETS	8 374,90
08/07/2016	EV160023	CORMERAIS THIERRY	CHEMIN DU BRULOT ELAGAGES ET ABATTAGES ARBRES	1 071,00
08/07/2016	BC160111	GROUPE PIERRE LE GOFF GRAND OUES	ESSUIES MAINS BATIMENTS COMMUNAUX	1 104,00
08/07/2016	BC160110	BOURON	ECOLE CESAIRE - TRAVAUX DE MIROITERIE REMPLACEMENT FENETRE	519,42
20/07/2016	EV160026	BRICO DEPOT	JARDINS FAMILIAUX : POMPE THERMIQUE	135,00
25/07/2016	BC160112	RESEAU PRO	PEINTURE BUREAUX MAIRIE	121,92
25/07/2016	BC160114	MACONNERIE DE L'ACHENEAU	TRAVAUX MAIRIE SERVICE URBANISME ST	9 255,23
25/07/2016	EV160025	GEDIBOIS BOIS MATERIAU DISTRIBUT	LA MARTINIERE- BOIS POUR TABLES	563,66
25/07/2016	EV160024	DOUET MECANIQUE	REPARATION DEBROUSSAILLEUSE	46,01
25/07/2016	ST160018	BOISEAU AUTOMOBILES	JUMPER CITROEN 225 BQY 44 DIVERSES REPARATIONS	543,04
25/07/2016	SC160052	FRIMAUDEAU	FOURNITURES ADMMINISTRATIVES ECOLE DE L'HERMITAGE	51,04
25/07/2016	SC160053	FRIMAUDEAU	MANUELS SCOLAIRES ECOLE DE L'HERMITAGE	186,40
25/07/2016	SC160058	FRIMAUDEAU	LIVRES ECOLE DE L'HERMITAGE	180,48
25/07/2016	ME160037	ATELIER DU RETZ EMPLOI	CONVENTION PARTICIPATION FORFAITAIRE	100,00
25/07/2016	ME160039	VIA PRESSE HFMABO	REABONNEMENT MON JARDIN MA MAISON	35,00
26/07/2016	DG160031	FASTNET	INTERVENTION SUR SITES OUVERTURES DE LIGNES	336,00
28/07/2016	CL160016	FRIMAUDEAU	MATERIEL PEDAGOGIQUE ALSH/TEP/PERISCOLAIRES	681,47
28/07/2016	CL160017	10 DOIGTS	MATERIEL PEDAGOGIQUE TEP/PERISCOLAIRES	908,14

DATE	N° CDE	FOURNISSEUR	LIBELLE	MONTANT TTC
28/07/2016	RS160024	MDA AFP ELEC	SECHE-LINGE ECOLE AIME CESAIRE	379,99
28/07/2016	SC160059	HYPER U LA MONTAGNE	RADIO PPMS ECOLE DE L'HERMITAGE	29,99
29/07/2016	CO160049	PAVAGEAU	IMPRESSION ADHEDIFS DATE FORUM DES ASSOCIATIONS	62,40
29/07/2016	DG160032	UGAP	IMPRIMANTE CTM	151,93
01/08/2016	DG160033	ROUANSELEC	RECHERCHE PANNE BAIE SERVEUR INFORMATIQUE	66,00
02/08/2016	ME160042	LE NOUVEL OBSERVATEUR	REABONNEMENT NOUVEL OBS	139,00
02/08/2016	ME160040	VENT D OUEST LIBRAIRIE	ROMANS SECTEUR ADULTES	1 200,00
02/08/2016	ME160041	HUBERT BURDA MEDIA	REABONNEMENT SAVEURS	45,00
05/08/2016	BC160113	ROUANSELEC	TRAVAUX BUREAU URBANISME ST -REAMENAGEMENT INFORMATIQUE TEL.	1 325,14
05/08/2016	BC160118	SICLI	ESPACE CASSIN : REMISE EN ETAT EXTINCTEURS	134,10
05/08/2016	BC160116	DOD	MAIRIE ANNEXE : PEINTURE MUR EXTERIEUR JARDIN	214,74
05/08/2016	BC160122	BONTEMPS BONNARME	PEINTURES PORTES LATERALES EGLISE	108,97
05/08/2016	BC160123	DOCKS INDUSTRIES SERVICES	EGLISE : MATERIEL POUR RENOVATION PORTES LATERALES	99,50
05/08/2016	BC160124	GEDIBOIS BOIS MATERIAU DISTRIBUT	EGLISE : BOIS POUR PORTE LATERALE	868,42
05/08/2016	BC160121	DOCKS INDUSTRIES SERVICES	MAIRIE ANNEXE : MATERIEL FABRICATION PORTOIR CHAISE	181,27
05/08/2016	BC160119	CEDEO	REPARATION WC ECOLE DE L'HERMITAGE	171,22
05/08/2016	BC160117	SIKKENS SOLUTIONS	PEINTURE BUTS FOOTBALL	71,28
05/08/2016	EV160027	BOIS LOISIRS CREATIONS	JARDINS FAMILIAUX - PANNEAUX AFFICHAGE	869,11
08/08/2016	BC160126	BONTEMPS BONNARME	ECOLE DE L'HERMITAGE : PEINTURE ONSTRUCTION MUR GARAGE A VELOS	280,61
08/08/2016	BC160127	GEDIMAT LESIMPLE	ECOLE DE L'HERMITAGE : CONSTRUCTION MUR MACONNERIE	613,80

DATE	N° CDE	FOURNISSEUR	LIBELLE	MONTANT TTC
08/08/2016	BC160128	LR PASS	RESTAURANT ECOLE AIME CESAIRE - NETTOYAGE DES RIDEAUX	118,50
11/08/2016	EB160002	UGAP	PRODUITS D'ENTRETIEN STOCK CTM	485,88
11/08/2016	BC160130	CEDEO	ACCUEIL PERI SCOLAIRE DE L'HERMITAGE - ROBINET PRODUCTION EAU CHAUDE	71,62
11/08/2016	BC160131	DISPANO	BATIMENTS COMMUNAUX CONTREPLAQUE PANNEAUX D'AFFICHAGE	444,91
11/08/2016	BC160125	DOCKS INDUSTRIES SERVICES	CIMETIERE DU 11 NOVEMBRE : MATERIEL POUR PORTE	45,88
11/08/2016	BC160132	GEDIBOIS BOIS MATERIAU DISTRIBUT	CIMETIERE 11 NOVEMBRE : BOIS POUR PORTE	982,30
11/08/2016	BC160133	BONTEMPS BONNARME	EGLISE : PEINTURE PORTE ET GRILLES	277,50
11/08/2016	BC160120	CGED	VESTIAIRES DE FOOTBALL DETECTEUR AUTOMATIQUE ECLAIRAGE	103,54
12/08/2016	ME160038	INTERMARCHE	PLATEAUX REPAS	54,00
12/08/2016	ME160043	UNI EDITIONS	REABONNEMENT SANTE MAGAZINE	31,60
12/08/2016	ST160019	MDA AFP ELEC	PREPARATEUR CULINAIRE + REFRIGERATEUR	299,98
12/08/2016	SC160061	FRIMAUDEAU	FOURNITURES SCOLAIRES DE L'HERMITAGE	1 655,50
18/08/2016	ME160046	OUEST FRANCE	REABONNEMENT OUEST FRANCE	298,00
18/08/2016	ME160047	DURANCE LIBRAIRIE	DOCUMENTAIRES MEDIATHEQUE SECTEUR ADULTES	1 406,00
18/08/2016	ST160020	GSM	SABLE POUR ECOLES ET PR DIVERS TRAVAUX ST	348,84
19/08/2016	ME160044	ALADIN LIBRAIRIE	BANDES DESSINEES	1 207,00
29/08/2016	CO160056	GOUBAULT IMPRIMEUR	IMPRESSION PLAQUETTE BIBLIOTHEQUES EN FETE 2016	67,20
29/08/2016	CO160055	L'ATELIER DE MARGUERITE	CONTRAT FLEURISSEMENT ACCUEILS MUNICIPAUX	160,00
29/08/2016	SC160069	LA SADEL	JEUX POUR L'ECOLE MATERNELLE	400,20
29/08/2016	CO160050	L'ATELIER DE MARGUERITE	BOUQUET DEPART AGENT MUNICIPAL	30,00
29/08/2016	CO160051	L'ATELIER DE MARGUERITE	BOUQUET DEPART AGENT MUNICIPAL	30,00

DATE	N° CDE	FOURNISSEUR	LIBELLE	MONTANT TTC
29/08/2016	CO160052	SODIRETZ LECLERC	CARTES CADEAUX DEPART AGENTS MUNICIPAUX	100,00
29/08/2016	CO160053	HERBAUGES DISTRIBUTION	DISTRIBUTION JOURNAL MUNICIPAL SEPTEMBRE 2016	620,00
29/08/2016	CO160054	GOUBAULT IMPRIMEUR	IMPRESSION JOURNAL MUNICIPAL SEPTEMBRE 2016	1 189,10
29/08/2016	CO160057	L'ATELIER DE MARGUERITE	BOUQUET OBSEQUES	30,00
29/08/2016	CO160058	HERVE VINCENT	VIN FORUM ASSOCIATIONS 2016	86,40
31/08/2016	CO160059	INTERMARCHE	ALIMENTATION FORUM ASSOCIATIONS 2016	300,00
31/08/2016	RA160016	ENFANCE FORMATION ET PSYCHOMOTRI- CITE	CONTRAT DE PRESTATION MEYER EVEIL PSYCHOMOTEUR	1 280,00
31/08/2016	SO160013	INTERMARCHE	ATELIER CUISINE - MAISON DES ARTS - 09/09/2016	60,00
31/08/2016	UR160011	GEOSPHERE	LEVE TOPOGRAPHIQUE COMPLEMENTAIRE CHATEAU SOURDILLE	897,00
31/08/2016	UR160012	LECARPENTIER CECILE	REALISATION DE LA DP / TRAVAUX MAIRIE BUREAU URBANISME	300,00

Madame Toucane demande en quoi consiste l'achat de fournitures spécialisées chez Eure film. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de film pour couvrir les livres de la médiathèque. Madame Toucane considère que le montant est élevé. Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de faire le ratio film/livres pour savoir environ combien de livres sont couverts. Il informe également les élus que la commune du Pellerin consacre, dans son budget, la somme de 3 €/habitant à l'acquisition de livres. La moyenne des collectivités est de 2 €/habitant.

Madame Toucane demande si le matériel informatique pour les écoles est inclus dans la commande à SMA Nétagis de 3 925,46 €. Monsieur le Maire confirme que c'est bien le cas. Des tablettes et des ordinateurs leur ont été livrées.

Monsieur le Maire signale que l'entretien des allées dans les cimetières sera effectué par le personnel communal. L'entretien est exercé partiellement par une entreprise d'insertion, mais cela ne suffit pas.

Madame Falot demande si les entreprises pellerinaises sont consultées lorsque la commune doit effectuer des achats ou des travaux. Monsieur le Maire lui répond que la mise en concurrence s'effectue en fonction des montants. Parfois une simple consultation auprès de quelques entreprises suffit, parfois il convient de faire paraître un avis d'appel public à la concurrence dans la presse.

2016-75/LISTE DES CONCESSIONS DELIVREES DANS LES CIMETIERES PELLERINAIS

Monsieur le Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-22,

Le Maire rend compte des concessions de terrain délivrées dans les cimetières pellerinais depuis le 1^{er} avril 2014 :

Emplacement	Date attribution	Durée
CIM 2 – I – 11	5/5/2014	30 ans
CIM 2 - I - 12	3/6/2014	15 ans
CIM 2 – I – 13	12/6/2014	30 ans
CIM 2 – I – 14	11/8/2014	15 ans
CIM 2 –I – 15	25/8/2014	15 ans
CIM 1 – A – 97– 1	2/9/2014	30 ans
CIM 2 – F – 28-1	2/9/2014	15 ans
CIM 1 – A – 82-1	12/9/2014	30 ans
CIM 1 – A – 108-1	10/10/2014	30 ans
CIM 1 – A – 112-1	2/5/2015	15 ans
CIM 2 – COL – 6	25/6/2015	15 ans
CIM 2 – COL – 7	27/7/2015	15 ans
CIM 1 – A – 119-1	10/8/2015	15 ans
CIM 2 – I – 16	10/8/2015	30 ans
CIM 1 – A – 175-1	14/9/2015	30 ans
CIM 1 – A–120– 1	7/10/2015	30 ans
CIM 2 – I – 17	2/2/2016	30 ans
CIM 1 – A – 133-1	17/2/2016	30 ans
CIM 2 – COL – 8	18/3/2016	15 ans
CIM 2 – I – 18	23/3/2016	15 ans
CIM 2 – E – 26-1	23/5/2016	30 ans
CIM2 – COL – 9	30/6/2016	30 ans

Monsieur Chauvet demande si c'est la première fois que ce rapport est fait. Monsieur le Maire répond que oui, toutefois le conseil municipal doit être informé au fur et à mesure. Cela s'effectuera de cette manière-là à l'avenir.

2016-76/DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire :

Le présent rapport a pour objet de présenter le projet de la Décision Modificative 2016/02.

Il convient d'ouvrir des crédits destinés à financer :

En investissement :

- les travaux de l'îlot Hermitage/Jourdain comprenant le terrain de football à 5 et le traitement des abords de l'école de l'Hermitage,
- l'acquisition de mobilier suite aux travaux d'aménagement des bureaux des services de la mairie,
- les travaux de démolition de l'ancien stand de tir,
- le remboursement des dépenses de l'étude « Château Sourdille » commandée en 2013 via Nantes Métropole qui n'avait jamais été refacturé par l'EPCI.

En fonctionnement :

- l'annulation d'un titre de 2015 corrigé et réémis en 2016 concernant l'utilisation de l'espace Cassin par le collège.

Décision Modificative n° 2 - BP 2016

FONCTIONNEMENT							
CHAP	ART		MONTANT	CHAP	ART		MONTANT
<i>DEPENSES</i>		<i>TOTAL</i>	<i>21 456,00</i>	<i>RECETTES</i>		<i>TOTAL</i>	<i>21 456,00</i>
67	673	Titre annulé sur exercice antérieur	21 456,00	74	7473	Participation du département	18 117,00
				75	752	Revenu des immeubles	3 339,00
		Total réels	21 456,00			Total réels	21 456,00
		Total ordres	0,00			Total ordres	0,00
INVESTISSEMENT							
CHAP	ART		MONTANT	CHAP	ART		MONTANT
<i>DEPENSES</i>		<i>TOTAL</i>	<i>0,00</i>	<i>RECETTES</i>		<i>TOTAL</i>	<i>0,00</i>
21	2184	Mobilier	4 000,00				
21	2113	Terrains aménagés	150 000,00				
20	2041511	GFP de rattachement biens mobiliers, matériels et études	27 888,00				
23	2312	Immobilisations corporelles en cours - Terrains	65 000,00				
116-23	2313	Immobilisation corporelles en cours - Constructions	-246 888,00				
		Total réels	0,00			Total réels	0,00
		Total ordres	0,00			Total ordres	0,00

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la somme de 27 888 € correspond à l'étude Château-Sourdille commandée à Nantes métropole en 2013, qui n'avait pas encore été payée. Une nouvelle étude a été demandée à Nantes métropole.

Monsieur Labarre demande si les pellerinais seront associés à ce projet. Monsieur le Maire confirme, ce n'est pas la politique de la municipalité de monter des projets sans concerter les habitants.

Vu l'avis favorable de la commission finances – affaires générales (3 pour, 1 abstention) du 8 septembre 2016,

Le conseil municipal décide, par 26 voix pour, 1 abstention (M. Chauvet) :

- d'approuver la décision modification n° 2 du budget primitif 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-77/MODIFICATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT POUR LA REALISATION DE TERRAINS DE SPORT

Monsieur le Maire :

Vu les articles L.2311-3 et R 23-11-9 du Code Général des Collectivités territoriales qui disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Le conseil municipal du 15 février 2016 a approuvé la mise en place d'une autorisation de programme pour la réalisation des terrains de sport pour un montant estimatif de 786 000 €. Les travaux seront programmés en 2017, il convient donc de réduire les crédits ouverts en 2016.

N° APC/CP	Montant de l'autorisation de programme	CP 2016	CP 2017 prévisionnels
116	786 000 €	389 112 €	396 888 €

Vu l'avis favorable (3 pour, 1 abstention) de la commission finances – affaires générales en date du 8 septembre 2016,

Le conseil municipal décide, par 21 voix pour, 6 contre (MM. Chauvet, Labarre, Boucard, Mmes Toucane, Falot, Bernard) :

- d'approuver la modification du montant des crédits de paiement de l'AP/CP 116 ouverts en 2016 et les fixer à hauteur de 389 112 € et ceux de 2017 à 396 888 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-78/MISE EN PLACE DU PROCES-VERBAL ELECTRONIQUE

Monsieur le Maire :

Vu le décret n° 2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.),

L'A.N.T.A.I. est chargée de la mise en œuvre de la verbalisation électronique et du traitement des messages d'infractions adressés par les collectivités territoriales. La commune souhaite passer au système de verbalisation électronique des contraventions des 4 premières classes relevant de la procédure de l'amende forfaitaire. Pour ce faire, il est nécessaire d'installer un logiciel de verbalisation sur un poste fixe qui permet aux personnes habilitées :

- *de saisir une infraction après qu'elle a été préalablement relevée par un agent (sur un formulaire simplifié par exemple) ;*
- *de saisir une infraction en présence du contrevenant le cas échéant ;*
- *de signer le procès-verbal et de faire signer le contrevenant le cas échéant ;*
- *de signer le procès-verbal et de faire signer le contrevenant s'il est présent ;*

En outre, cette application permet par la suite :

- d'enregistrer une proposition de saisine de l'Officier du Ministère Public (O.M.P.),
- de faire un suivi de l'activité verbalisation du service.

L'application PVe peut être utilisée sur la base d'un relevé d'infraction couplé à l'utilisation d'une tablette graphique permettant de signer le P.V. ou en face à face, couplé à l'utilisation d'une tablette graphique, pour recueillir les signatures de l'agent et du contrevenant.

Le logiciel PVe et le certificat sont mis gratuitement à la disposition de la commune par l'A.N.T.A.I. Une convention est passée entre l'A.N.T.A.I., représentée par le préfet du département et la commune pour mettre en œuvre le processus de verbalisation électronique.

Vu l'avis favorable (3 pour, 1 contre) de la commission finances – affaires générales en date du 8 septembre 2016,

Le conseil municipal décide, par 20 voix pour, 7 abstentions (Mme Fourage, M. Chauvet, Mme Toucane, M. Labarre, Mme Falot, M. Boucard, Mme Bernard) :

- d'approuver la mise en place du procès-verbal électronique,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention entre l'A.N.T.A.I., représentée par Monsieur le Préfet de la Loire-Atlantique et la commune, et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- de demander une subvention à l'Etat dans le cadre d'un fonds d'amorçage afin d'acquérir le matériel nécessaire.

**2016-79/INSTAURATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE
DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES
OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Monsieur Brillaud de Laujardière :

Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015,

Les entreprises intervenant sur le domaine public communal pour réaliser des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, doivent s'acquitter d'une redevance d'occupation provisoire du domaine public.

Le calcul de la redevance s'établit comme suit :

$$PR' = 0,35 \times L$$

PR' est le plafond de la redevance due, exprimé en euro, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine.

L représente la longueur exprimée en mètre des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

Il est donc proposé de fixer le montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz à 0,35 € le mètre linéaire.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission finances – affaires générales du 8 septembre 2016,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de fixer à 0,35 € le mètre linéaire le montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz, ainsi que sur les canalisations particulières de gaz,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la présente délibération et à émettre les titres de recettes correspondant à cette redevance.

**2016-80/DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE
PARLEMENTAIRE**

Mme Breyer-Chiché :

Vu l'article L. 2331-6 du code général des collectivités territoriales,

Madame la députée de Loire-Atlantique a proposé aux communes de sa circonscription de pouvoir prétendre à une demande de subvention pour les travaux d'accessibilité au titre de la réserve parlementaire 2017.

L'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public a fixé, pour l'année 2017, la mise aux normes de l'école maternelle les Asphodèles et des halles.

1. Les travaux de l'école maternelle les Asphodèles consistent à :
 - créer un cheminement extérieur adapté aux personnes malvoyantes et mettre en place une signalisation adaptée,
 - supprimer le ressaut de la porte principale et remplacer des portes,
 - aménager un cabinet de toilette adapté.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 10 400 € H.T

2. Les travaux sous les halles consistent à remplacer les grilles avaloirs par des grilles avaloirs adaptées aux personnes à mobilité réduite et aux personnes malvoyantes circulant avec une canne. Le coût est estimé à 5 000 € H.T.

Le coût total de ces travaux d'accessibilité est de 15 400 € H.T. Il est donc possible de solliciter 7 700 €, soit 50 % de la dépense prévisionnelle.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission voirie en date du 8 septembre 2016,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission finances – affaires générales en date du 8 septembre 2016,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux d'accessibilité de 7 700 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-81/OPEN DATA – CONVENTION AVEC NANTES METROPOLE

Monsieur le Maire :

Pour les collectivités, l'open data consiste à mettre à disposition leurs données publiques sur internet. Les données mises à disposition par les collectivités et administrations publiques deviennent ainsi la matière première essentielle à l'émergence de nouveaux services numériques. L'open data ouvre la voie à la création d'applications pratiques et permet de créer de nouvelles opportunités économiques par le développement de services innovants destinés aux usagers. Plus précisément, l'open data a pour principe de fournir des données brutes pour en faciliter la réutilisation.

En diffusant leurs données publiques, les collectivités font un pas de plus vers la

modernisation des services publics et témoignent de leur volonté de rendre plus lisible l'action publique, d'y apporter plus de transparence.

Une donnée publique est une information produite ou reçue dans le cadre de leur mission de service public, par l'État, les collectivités territoriales ainsi que par les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une telle mission. Les données publiées ne sont pas nominatives.

Pour permettre la mise en ligne de ces données, la commune du Pellerin peut s'associer à Nantes métropole et ainsi utiliser une plateforme existante : data.nantes.fr

Le partenariat avec Nantes métropole se matérialise par la signature d'une convention de mise en ligne des données sur le portail précité.

La commune du Pellerin :

- conserve la maîtrise de sa stratégie d'ouverture de données publiques. Les données les plus consultées seront privilégiées dans un premier temps,
- conserve la propriété et la responsabilité des données publiées.

Nantes métropole :

- met à disposition la plateforme de publication des données,
- assure l'accompagnement à la prise en main et à la mise en œuvre de l'ouverture des données.

La convention est conclue à titre gratuit pour une année (reconductible : 3 ans maximum).

Monsieur le Maire indique que Nantes métropole a recensé, pour la première fois, les données des communes. Les données paraîtront de manière anonyme sur le site du Pellerin.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission finances – affaires générales du 8 septembre 2016,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention avec Nantes métropole sur l'open data,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer la convention précitée avec Nantes métropole ainsi que les avenants éventuels,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-82/MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient de modifier le tableau des effectifs pour les raisons suivantes :

L'agent chargé des affaires périscolaires a demandé sa mutation interne aux services techniques. Sa demande a été acceptée. Un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet doit donc être créé pour le remplacer.

Un animateur recruté sur un poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (27,17 heures) effectue régulièrement des heures complémentaires pour les besoins du service, il convient donc d'augmenter son temps de travail et le passer de 27,17 heures à 29 heures.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission finances – affaires générales en date du 8 septembre 2016,

L'assistante de direction a demandé son détachement à la préfecture le 1^{er} septembre, pour une période d'un an renouvelable. La personne dont la candidature a été retenue est fonctionnaire titulaire dans la filière animation et non dans la filière administrative. Il convient donc de créer un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet (80%).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- créer un poste d'adjoint territorial administratif de 2^{ème} classe, emploi permanent à temps complet,
- modifier le poste d'adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet et le passer de 27,17 heures à 29 heures hebdomadaires,
- créer un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires),
- approuver le tableau des effectifs joint en annexe,
- autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-83/RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC NANTES METROPOLE RELATIVE A L'USAGE DE GEONANTES

Monsieur Gavouyère :

En 2008, les 24 communes de l'agglomération et Nantes Métropole ont signé un protocole d'accord portant sur les échanges d'informations géographiques. Des conventions bilatérales d'échanges ont alors été signées avec chacune des communes, selon lesquelles Nantes

Métropole met régulièrement à disposition des jeux de données issus de son référentiel géographique, les communes remontant vers Nantes Métropole des informations permettant de mettre à jour les données "voies et adresses".

Le portail géographique "Géonantes" est composé d'une base documentaire et d'un système d'information géographique (SIG). Il permet la visualisation, la consultation, l'interrogation et la fabrication de cartes.

Les conventions bilatérales ont été signées début 2013 entre Nantes Métropole et 22 de ses 24 communes membres (excepté Saint-Sébastien-sur-Loire et Basse-Goulaine), pour une durée de 3 ans, en vue de constituer un service commun « d'appui aux communes pour l'usage de Géonantes ».

Au terme de trois années, les communes, désormais au nombre de 23 (incluant la commune de Basse-Goulaine), décident de poursuivre cette mise en commun. La présente convention a pour objet d'en régler les modalités.

La convention signée entre Nantes Métropole et la commune du Pellerin est arrivée à échéance le 15 janvier 2016 et une nouvelle convention a été signée en 2015 entre Nantes Métropole et 23 communes.

La 24^{ème} commune, Saint-Sébastien-sur-Loire, rejoint le dispositif cette année. La convention Géonantes étant un document unique entre la métropole et les communes, l'arrivée de Saint-Sébastien-sur-Loire dans le dispositif oblige les communes à signer de nouveau une nouvelle convention.

Afin d'assurer une continuité de service, Nantes Métropole propose de reconduire la convention, pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2017, pour un montant de 403 euros pour l'année 2017.

Monsieur Chauvet demande quels sont les utilisateurs de Géonantes. Monsieur Gavouyère indique que les concernés (urbanisme, voirie) et les employés concernés peuvent obtenir une habilitation pour obtenir un code confidentiel et effectuer des recherches sur le site Géonantes. Le code confidentiel permet la traçabilité de la recherche.

Trois niveaux de recherche sont fixés :

- niveau 1 : recherche sur le cadastre,
- niveau 2 : recherche du nom des propriétaires,
- niveau 3 : accès à des données fiscales : superficie des parcelles, montant de l'impôt foncier,...

Les employés du service urbanisme auront accès au niveau 3 de recherche, les élus seulement au niveau 2.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement urbain (5 pour, 1 contre) en date du 8 septembre 2016,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission finances – affaires générales en date du 8 septembre 2016,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la nouvelle convention relative au service commun d'appui aux communes pour l'usage de Géonantes entre Nantes métropole et les communes de la métropole incluant la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-84/MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Madame Fourage :

La commune s'est dotée d'une « boîte retour de documents » qui sera installée à l'entrée de la médiathèque. Cette boîte de retour, qui se présente comme une boîte aux lettres, permet de restituer tous les documents empruntés par les usagers, en dehors des heures d'ouverture de la médiathèque.

Les retours des documents dans le logiciel informatique seront réalisés par le personnel de la médiathèque dès que celle-ci sera ouverte au public : par exemple, le mardi après-midi pour les documents déposés entre le dimanche et le mardi matin.

Tant que cette opération de retour "informatique" n'est pas réalisée, les documents restent enregistrés sur le compte de l'utilisateur. Ils sont donc encore sous sa responsabilité.

Les usagers qui rendent, par l'intermédiaire de la boîte de retour, des documents incomplets, perdus, détériorés ou en retard, sont soumis aux mêmes conditions que celles définies dans le règlement intérieur de la médiathèque.

Le règlement intérieur de cette dernière doit être modifié pour tenir compte de ce nouvel équipement. Il peut l'être comme suit (cf. le règlement rubrique « modalités de prêt ») :

« Une boîte de retour des documents empruntés est installée à l'extérieure de la médiathèque (près de l'entrée). Elle est mise à la disposition des adhérents qui peuvent y déposer leurs documents en dehors des heures d'ouverture de la médiathèque. Le retour sera enregistré par le personnel le premier jour d'ouverture au public suivant le dépôt. Jusqu'à cet enregistrement les documents restent sous la responsabilité de l'adhérent. »

Le règlement modifié entrera en vigueur après la mise en service de la boîte de retour.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission jeunesse, culture du 5 septembre 2016,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission finances – affaires générales du 8 septembre 2016,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la modification du règlement intérieur de la Médiathèque pour tenir compte de l'installation d'une « boîte de retour de documents »,

- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-85/RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DU PELLERIN ET L'ASSOCIATION « LE PELLERIN-NORTH FERRIBY » POUR UN PRET DE LIVRES EN ANGLAIS

Madame Fourage :

Pour permettre la diffusion des documents en langue anglaise, le fonds de la médiathèque doit être alimenté régulièrement. A cette fin, la commune du Pellerin a signé en 2015 et pour une durée d'un an, une convention de prêt de livres en anglais avec l'association « Le Pellerin-North-Ferriby ». Cette convention permet de mettre à disposition du service de la médiathèque, et donc des adhérents, des ouvrages en langue anglaise.

La convention prévoit de faire circuler les documents auprès des usagers via le service de la médiathèque. Trente titres différents de ceux proposés par cette dernière sont déposés dans le service avec une rotation tous les trimestres. Sur chaque document est apposé un tampon indiquant sa provenance : « Association Le Pellerin-North-Ferriby ». L'inventaire des ouvrages est réalisé à la médiathèque à chaque réception. Un numéro d'exemplaire est attribué pour l'indentification et le prêt aux usagers. Il est inscrit dans le document. Une cote est collée sur la tranche pour permettre le reclassement dans les rayonnages. Les ouvrages sont retirés du fonds à chaque retour à l'association.

La commune et l'association souhaitent prolonger ce partenariat et renouveler la convention dans les mêmes termes que ceux rappelés supra, en y ajoutant la réalisation d'un bilan trimestriel. Le renouvellement se ferait pour une période de 4 ans.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission culture, jeunesse en date du 5 septembre 2016,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission finances – affaires générales en date du 8 septembre 2016,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le renouvellement pour quatre ans de la convention de prêt de livres écrits en anglais entre la commune et l'association « Le Pellerin – North Ferriby » en y ajoutant la réalisation d'un bilan trimestriel,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-86/APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION HUMANITAIRE « THE SERIOUS ROAD TRIP »

Madame Mériadec :

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Dans le cadre de son Projet Éducatif de Territoire 2015-2017, la ville du Pellerin donne une place essentielle à la citoyenneté. La citoyenneté est au cœur du projet éducatif à travers l'apprentissage de la solidarité, du respect et de la mixité. L'épanouissement des individus ainsi que les démarches participatives des enfants figurent parmi ses principales orientations éducatives. La municipalité se donne comme priorité de parvenir à renforcer la continuité et la complémentarité des différents temps de l'enfant en renforçant le travail en commun des acteurs œuvrant sur le territoire.

La commune du Pellerin a souhaité développer, en partenariat avec les écoles publiques, une véritable politique culturelle vers le jeune public autour des arts du cirque et s'est tournée vers l'association « The Serious Road Trip » pour concrétiser le projet.

La commune du Pellerin et l'association The Serious Road Trip ont mis en place un partenariat afin de proposer des actions de sensibilisation, de pratique des arts circassiens auprès des écoles publiques de la commune.

Cette démarche artistique repose sur la rencontre des enfants à travers l'univers du cirque sous la forme d'ateliers pendant le temps scolaire dans des locaux municipaux. La finalité de ce projet est la découverte d'une pratique culturelle qui sera ponctuée par des séances de représentations devant un public.

Ce contrat coordonné pédagogiquement et géré par la Ville du Pellerin s'appuie, pour mener à bien son projet éducatif territorial, sur la compétence d'éducateurs professionnels et d'intervenants qualifiés.

Il fait également appel au savoir-faire spécifique de l'association à vocation culturelle et sociale.

Il s'agit, au travers la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs, de formaliser les termes du partenariat que la Ville du Pellerin entend établir avec l'association.

En cela, le projet éducatif de la collectivité et celui de l'association The Serious Road trip, partagent des valeurs et des orientations communes, et s'inscrivent dans cette volonté de cohérence entre les différents temps de l'enfant.

Cette convention vient aussi renforcer le partenariat existant entre la collectivité et l'association.

La convention arrive à échéance, il est proposé de renouveler le soutien à l'association pour une durée de quatre années.

La convention fixe les objectifs généraux de partenariat et l'engagement financier de principe de la collectivité pour un montant de **8 720 euros**. Chaque année, la commission jeunesse-culture sera invitée à déterminer le programme mis en place avec l'association ainsi que le montant de la subvention allouée à l'association suivant le nombre d'interventions et les effectifs.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission jeunesse, culture en date du lundi 5 septembre 2016,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association The Serious Road Trip,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-87/APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION ECOPOLE CPIE DE NANTES

Madame Mériadec :

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 17 octobre 2013 de signer une convention de partenariat avec l'association Écopôle CPIE Pays de Nantes pour une durée de trois ans.

L'association Écopôle se donne pour mission l'information, l'accompagnement de projets et l'éducation, dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Elle a pour objectifs :

- de contribuer au débat public dans les domaines de l'environnement et du développement durable,
- d'organiser et de gérer un centre de ressources à destination des différents publics dans ses domaines de compétences,
- d'animer un réseau d'acteurs engagé vers le développement durable,
- d'accompagner des projets de développement contribuant au développement durable.

La convention arrive à échéance, il est proposé de renouveler le partenariat avec l'association Écopôle en centrant son intervention sur la coordination et la mise en œuvre d'un programme d'actions annuel d'éducation à l'environnement et au développement durable en direction des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune. Par la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs, la commune adhère aux services de l'association Écopôle. Cette adhésion permet un accès pour les services municipaux ainsi que pour les écoles maternelles et élémentaires de la commune au centre de ressources documentaires et pédagogiques de l'association Écopôle.

La commune souhaite prolonger son partenariat sur une durée de quatre ans.

La convention fixe les objectifs généraux de partenariat et l'engagement financier de principe de la collectivité d'un montant de 1 590 euros hors option et hors budget d'interventions directes. Chaque année, la commission jeunesse, culture sera informée du programme mis en place avec l'association et invitée à le valider.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission jeunesse, culture en date du lundi 5 septembre 2016,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Écopôle CPIE Pays de Nantes,
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-88/DEMANDE D'EXTENSION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DE LOISIRS 3-6 ANS ET 6-10 ANS DES MERCREDIS AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE

Madame Mériadec :

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 17 octobre 2013 de signer une convention de partenariat avec l'association Écopôle CPIE Pays de Nantes pour une durée de trois ans.

L'association Écopôle se donne pour mission l'information, l'accompagnement de projets et l'éducation, dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Elle a pour objectifs :

- de contribuer au débat public dans les domaines de l'environnement et du développement durable,
- d'organiser et de gérer un centre de ressources à destination des différents publics dans ses domaines de compétences,
- d'animer un réseau d'acteurs engagé vers le développement durable,
- d'accompagner des projets de développement contribuant au développement durable.

La convention arrive à échéance, il est proposé de renouveler le partenariat avec l'association Écopôle en centrant son intervention sur la coordination et la mise en œuvre d'un programme d'actions annuel d'éducation à l'environnement et au développement durable en direction des élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune. Par la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs, la commune adhère aux services de l'association Écopôle. Cette adhésion permet un accès pour les services municipaux ainsi que pour les écoles maternelles et élémentaires de la commune au centre de ressources documentaires et pédagogiques de l'association Écopôle.

La commune souhaite prolonger son partenariat sur une durée de quatre ans.

La convention fixe les objectifs généraux de partenariat et l'engagement financier de principe de la collectivité d'un montant de 1 590 euros hors option et hors budget d'interventions directes. Chaque année, la commission jeunesse, culture sera informée du programme mis en place avec l'association et invitée à le valider.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission jeunesse, culture en date du lundi 5 septembre 2016,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la demande d'extension de l'agrément respectivement à 46 et à 48 enfants pour les ALSH 3-6 ans et 6-10 ans des mercredis pendant les périodes scolaires et pendant les vacances scolaires auprès de la DRDJSCS,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2016-89/DEMANDE D'EXTENSION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 3-6 ANS ET 6-10 ANS DES MERCREDIS ET APPROBATION D'UNE NOUVELLE FICHE PROJET DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE

Madame Mériadec :

Vu le code de la santé publique article L2324-1 et le code de l'action sociale et des familles - article L227-4.

Le service enfance-jeunesse constate des besoins croissants pour les accueils de loisirs sans hébergement élémentaire et maternel des mercredis. En effet, la liste des familles en attente d'un service de garde s'accroît lors de la rentrée des classes. Aussi, il convient d'étendre la capacité d'accueil de 42 à 48 enfants pour l'accueil de loisirs élémentaire et de 40 à 46 enfants pour l'accueil de loisirs maternel pour le mercredi pendant les périodes scolaires.

Cette augmentation nécessite d'élaborer une nouvelle fiche projet dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la commune avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Loire-Atlantique.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission jeunesse, culture en date du lundi 5 septembre 2016,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la demande d'extension de la capacité d'accueil des accueils de loisirs sans hébergement 3-6 ans et 6-10 ans des mercredis pendant les périodes scolaires et pendant les vacances scolaires auprès de la CAF de Loire-Atlantique,
- d'approuver l'élaboration d'une nouvelle fiche projet auprès de la CAF de Loire-Atlantique dans le cadre du CEJ de la commune,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS ECRITES :

- 1) Vous recrutez un nouveau policier municipal, pouvez-vous nous en dire plus ?

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un recrutement est en cours pour remplacer le policier municipal qui a mis fin à son détachement de la police nationale à la fin du mois d'août. Le recrutement aura lieu en octobre. Monsieur Labarre demande combien de temps a duré sa formation et qui l'a payée. Monsieur le Maire lui répond que sa formation a duré six mois, aux frais de la commune. La collectivité avait choisi de recruter un policier venant de la police nationale et accepté de payer sa formation initiale pour exercer au sein d'une police municipale au vu de la qualité de Madame Cheval que le maire remercie pour son action et avoir réussi l'introduction de la police municipale au Pellerin.

- 2) Un projet de réserve naturelle est à l'étude et touche directement Le Pellerin. Pourquoi n'organisez-vous pas de débat sur ce sujet afin de connaître la position du conseil municipal, voire ouvrir ce débat aux pellerinçais ?

Monsieur le Maire signale qu'une réunion s'est déroulée à la préfecture de Loire-Atlantique. Toutes les personnes concernées par le projet étaient présentes. Elles ont émis le souhait de ne pas approuver ce projet, mis à part de la ligue de protection des oiseaux. Aujourd'hui, la commune du Pellerin est protégée par un classement en zone Natura 2 000. Rajouter une réserve naturelle n'est pas pragmatique pour être acceptable. Monsieur le Maire propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour lorsque la préfecture aura rendu ses observations, ainsi que le ministère concerné.

Madame Breyer-Chiché rappelle l'ensemble des strates de réglementations qui frappent déjà la zone concernée et la protègent au regard de l'environnement.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Gavouyère communique des informations sur le PAPI. (programme d'action de prévention des inondations), comme convenu lors du conseil municipal du mois de juin 2016. La commune du Pellerin est intervenue auprès de Nantes métropole pour savoir comment cela serait mis en place. Le préfet de Loire-Atlantique a saisi Nantes métropole au titre de la GEMAPI (gestion des risques d'inondation) pour mettre en place un SLGRI (stratégie de gestion des risques d'inondation). Nantes métropole a accepté de porter ce projet. Un comité de pilotage sera mis en place en fin d'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

Le Maire,
Benjamin Morival